

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
03 décembre 2021	8	1	0	0	3

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 7 : Avenant n°3 au contrat de concession de la SME

Le Comité Syndical,

VU le contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable en date du 20 décembre 2018 et ses avenants n°1 et 2,

VU L'arrêté préfectoral n°1-044 du 20 octobre 2021,

VU les dispositions de l'article R3135-7 du code de la commande publique,

VU le projet d'avenant n°3 au contrat de concession de la SME joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine d'intégrer dans le contrat de concession de la SME, du 20 décembre 2018, la gestion du réseau d'eau potable de la commune d'ARS sur Moselle à compter du 1^{er} janvier 2022.

DECIDE

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable du 20 décembre 2018, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM

Julien VICK